



Dois il me payer quand même?

Par **Modse**, le **03/06/2020** à **23:23**

Bonjour,

J'ai travaillée dans une entreprise un mois avec mon contrat et payée parfait.

Je devais ensuite finir une semaine d'un nouveau mois, dont le premier jour était payée double je ne suis pas revenu pour finir ma semaine suite à des soucis personnelles et n'est donc pas finis ma semaine et n'est pas pu non plus signée le cdd d'une semaine.

L'employeur doit il quand même me payer le jour double?

Merci

Par **morobar**, le **04/06/2020** à **08:23**

Bonjour,

Biern sur, et même un séjour à Bora-Bora pour vous récompenser de votre absence.

SI j'ai bien compris vous deviez travailler une semaine à compter du 1er mai et en fait vous n'êtes pas venu.

En fait l'employeur est en droit de vous réclamer des dommages et interets de la même valeur que le salaire qu'(il vous aurait versé.